

Document de présentation

AUDIENCES PUBLIQUES
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE TOULNUSTOUC

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
FORÊT QUÉBEC
UNITÉ DE GESTION HAUTERIVE (U.G.93)

Préparé par : Jean-Pierre Otis, ing. f.
Janvier 2001

Forêt Québec
Unité de gestion Hauterive (93)

1290, boulevard Lafleche
Baie-Comeau (Québec) G5C 3B2
Téléphone : (418) 295-4567
Télécopieur : (418) 295-4571

HISTORIQUE DES COUPES FORESTIÈRES

Le secteur qui nous intéresse fit l'objet d'opérations forestières par une récolte qui s'est échelonnée du début des années soixante jusqu'à la fin des années soixante-dix. On voit sur cette carte du territoire concerné, l'historique des coupes par codes de couleur. Le secteur ciblé se situe au sud-ouest du lac Ste-Anne.

L'âge des peuplements varie aujourd'hui de 20 à 40 ans et ceux-ci sont constitués d'une régénération de forte densité pouvant aller jusqu'à 30 000 tiges à l'hectare. Cette forte régénération nécessite des travaux sylvicoles de type éclaircie précommerciale. La densité des peuplements forestiers en reconstruction doit donc être diminuée pour maximiser la croissance des bois.

Par une coupe avec débroussailleuse, les travailleurs sylvicoles diminuent la densité des peuplements trop forts en jeunes tiges jusqu'à une densité de 2 500 tiges à l'hectare ce qui permettra aux arbres sélectionnés d'atteindre un volume commercial plus rapidement.

La planification de l'industriel opérant dans le secteur nous démontre un potentiel de travaux sylvicoles sur une superficie d'environ 10 000 hectares pour environ encore trois ans.

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier actuel est constitué d'un chemin principal se rendant jusqu'au barrage du lac Ste-Anne et d'une multitude de chemins secondaires ayant servi à l'époque à la récolte forestière. À cela s'ajoute un chemin se rendant à la digue sud-est du barrage.

Le réseau routier secondaire donne accès à des terrains potentiellement propices à des travaux sylvicoles. Certains de ces territoires deviendront inaccessibles à moins qu'un nouveau réseau routier ne soit construit. Il s'agit ici de la pointe entre les deux bras du réservoir Ste-Anne actuel. On estime à environ 80 km² cette superficie. Cet estimé se veut perfectible.

Quant à certains travaux sylvicoles existants, il y aura perte dans le secteur inondé d'environ 180 hectares de jeunes plantations (10-12 ans) et de 8 parcelles-échantillons permanentes relatives à des suivis forestiers. Ce sont des travaux que le Ministère a réalisés il y a quelques années, ces parcelles servent toutes au suivi de l'évolution des plantations réalisées dans le secteur et l'une d'elles fait partie en plus du réseau provincial de mesure des effets réels des traitements sylvicoles visant à établir le rendement des plantations. L'impact de la perte de ces parcelles-échantillons permanentes est encore à évaluer avec l'industriel concerné.

COUPES PROJETÉES

Aucune coupe commerciale, pour du bois marchand usinable, n'est planifiée dans ce secteur. La seule coupe possible en sera une de récupération dans la zone à inonder et un volume de 4 240 mètres cubes de bois marchand résineux serait récupérable selon les chiffres qui nous ont été fournis par le promoteur.

À noter que certains secteurs sont inaccessibles, la récupération des bois marchands y est impossible. Nous craignons une sous-estimation à ce chapitre. À notre demande, un inventaire supplémentaire a été réalisé à certains endroits et des précisions sont à venir sur le sujet. Verbalement, on nous a précisé que nos craintes à ce chapitre n'étaient pas justifiées suite à certaines reprises d'inventaire.

Les 2 300 hectares qui seront inondés diminueront approximativement le rendement forestier théorique d'environ 2 300 mètres cubes par année. Le calcul n'a cependant pas la prétention d'être précis, il s'agit d'un estimé conservateur.

Quant aux volumes récupérables et la perte de productivité causée par le déboisement des lignes de transport d'énergie de 69 kv et de 315 kv, les discussions sont encore en cours avec Hydro-Québec et il doit y avoir dépôt de l'analyse du consultant dans les prochains jours (début février 2001).

Les informations reçues à la 4^e table d'information et d'échanges tenue le 20 novembre dernier nous permettent d'estimer à environ 1 200 hectares de perte de terrain forestier productif, suite à l'implantation des lignes de transport d'énergie de 69 kV et 315 kV qui auront chacune environ 60 kilomètres de longueur. Les 1 200 hectares proviennent d'une simulation avec 100 mètres de largeur en moyenne. Considérant 1 m³/an/ha comme productivité moyenne, la perte de productivité de matière ligneuse due aux lignes de transport se situe donc à environ 1 200 m³/an.

Au total, une superficie d'environ 3 500 hectares sera enlevée de l'aire commune 093-01 qui a une superficie totale de 1 758 000 hectares. Il s'agit donc d'une perte de 0,2% du territoire consenti au contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) d'Abitibi-Consolidated pour ses usines de Baie-Comeau. Vous voyez ici, sur cette carte provenant du Plan général d'aménagement forestier de l'industriel concerné, l'étendue de son aire commune. Des discussions devront avoir lieu pour les mesures de mitigation, car la proposition d'ajouter des travaux sylvicoles conventionnels n'est peut-être pas adéquate, Abitibi-Consolidated ayant pris l'orientation de réaliser ces travaux partout où cela est possible.

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE)

Dans un but de protection et de conservation, la Direction de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles a eu le mandat d'identifier les territoires potentiels à être définis comme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). Les écosystèmes forestiers exceptionnels regroupent trois catégories particulières de forêts soient : les forêts anciennes, les forêts rares et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

La cartographie annexée démontre qu'il n'y a pas d'EFE menacé par la zone inondable du futur bassin le long de la rivière Touloustouc entre le bassin du lac Ste-Anne actuel et la tête du réservoir Manic 2.

Je vous remercie de votre attention.



Jean-Pierre Otis, ing.f.
Chef de l'unité de gestion Hauterive

68°30'

68°00'

67°30'

**Écosystèmes forestiers exceptionnels vs
aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc**

Lac
Sainte-
Anne


Rivière
Toulnostouc

Rivière
aux


Réservoir
Manic Deux

LEGENDE

% Territoire de prospection d'EFE

 Proposition d'EFE

Échelle 1 : 500 000

 Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Direction de l'environnement
forestier

Groupe de travail sur les écosystèmes
forestiers exceptionnels
880, chemin Sainte-Foy, 5e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

Janvier 2001

50°15'

50°15'

50°00'

50°00'

49°45'

49°45'

49°30'

49°30'

68°30'

68°00'

67°30'